



Conditions générales de vente et d'inscription

MAJ 26/11/2024

Pour nos formations éligibles au CPF, si le candidat souhaite mobiliser son compte personnel de formation, les conditions générales d'utilisation du Compte Personnel de Formation sont applicables : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

OBJET

L'institut de Formation du Vélo est une association loi 1901 dont le siège social est : Campus de la Brunerie - 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON, dont le numéro SIRET est 534 277 488 000 19. L'institut de Formation du Vélo est déclaré comme Organisme de Formation sous le N° 82 3805102 38 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Toute inscription suppose la consultation et l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales d'Inscription, manifestée par le fait de cocher la case « *Je déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales d'Inscription de l'IFV et être informé de mon droit de rétractation* » au moment de la validation de la commande.

Le Candidat reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié d'informations suffisantes de la part de l'IFV lui permettant de s'inscrire à une formation.

La validation de l'inscription par le Candidat vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales d'Inscription. Ces Conditions Générales d'Inscription sont accessibles à tout moment sur le site www.formation-velo.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l'IFV constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Candidat.

Les Conditions Générales d'Inscription peuvent être modifiées à tout moment par l'IFV étant précisé que la version qui régira l'inscription sera celle en vigueur à la date de passation de la commande.

PRIX DE VENTE

Les stages de formation proposés par l'IFV sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site www.formation-velo.com, et sur les devis remis par l'IFV.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, l'IFV se réservant le droit, hors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA. Les prix comprennent : les frais d'enseignement et les supports pédagogiques.

Les prix ne comprennent pas :

- les frais de transport qui restent à la charge du Candidat ;
- les frais d'hébergement et restauration, qui restent à la charge du candidat.

- Le matériel nécessaire pour suivre la formation et demandé avant l'entrée en formation

Le paiement demandé au Candidat correspond au montant total de la commande. Une facture est établie par l'IFV et remise au Candidat à l'issue des périodes de formation.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de l'inscription par le Candidat. Il appartient au Candidat de vérifier l'exactitude de l'inscription et de signaler immédiatement toute erreur.

L'IFV se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Candidat avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Le Candidat doit avoir au moins 18 ans .

MODALITES DE PAIEMENT

Un acompte de 30% des frais pédagogiques est demandé avant l'entrée en formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours après émission de la facture.

Le règlement des commandes peut s'effectuer :

Par virement sur le compte de l'IFV aux coordonnées suivantes : IBAN : FR76 1390 6006 4500 1946 5478 215 en mentionnant en références du virement votre NOM suivi de l'intitulé de la formation.

Par chèque :

L'inscription ne pourra être prise en compte qu'à réception du dossier d'inscription accompagné du chèque de règlement.

Par prise en charge intégrale :

Si le Candidat possède une prise en charge intégrale, son inscription ne sera confirmée qu'à réception de son dossier d'inscription accompagné de l'attestation de prise en charge.

Pour les parcours certifiants, l'inscription à la session d'examen ne pourra se faire qu'après règlement des factures échues. Si un retard est constaté, le stagiaire sera inscrit à la session suivante, si le solde de la formation est entièrement réglé au moment de l'inscription.

Le règlement du solde de la formation déclenche l'envoi de l'attestation de compétences. Ce document ne peut être exigé par le stagiaire avant que la formation ne soit soldée.

Facilités de paiement : Un échéancier peut être proposé au participant sur la base du devis signé. Les échéances mensuelles ne

INSTITUT DE FORMATION DU VELO
Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

donnent pas lieu à l'établissement d'une facture. Les factures sont établies en fin d'année avec le rappel des échéances réglées. En cas de retard de paiement d'une échéance, la facilité de paiement est annulée et les factures doivent être payées à date de réalisation de l'action, soit mensuellement.

INCIDENCES DES ABSENCES SUR LA FACTURATION

PARTICULIER :

Toute absence est facturable sauf en cas de cessation de la formation avant son terme pour motif légitime, auquel cas la facturation s'interrompt le jour de la réception du courrier d'abandon pour motif légitime accompagné de son justificatif.

Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'organisme de formation dont le montant est calculé comme suit :

Si le pourcentage de réalisation est inférieur à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation sera facturée.

Si le pourcentage de réalisation est compris entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), le prix facturé est calculé au prorata de ce pourcentage de réalisation.

Si le pourcentage de réalisation est strictement supérieur à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation sera facturée.

ENTREPRISE : Toute absence est facturable sauf en cas de cessation de la formation avant son terme pour motif légitime, auquel cas la facturation s'interrompt le jour de la réception du courrier d'abandon pour motif légitime accompagné de son justificatif

Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'organisme de formation dont le montant est calculé comme suit :

Si le pourcentage de réalisation est inférieur à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation sera facturée.

Si le pourcentage de réalisation est compris entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), le prix facturé est calculé au prorata de ce pourcentage de réalisation.

Si le pourcentage de réalisation est strictement supérieur à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation sera facturée.

OPCO / TRANSITION PRO :

Aucune absence ne peut être facturée à l'OPCO et à Transition Pro. Les absences du salarié font l'objet d'une facturation à l'entreprise.

POLE EMPLOI / REGION :

Les absences justifiées selon le code du travail sont facturables à Pole Emploi et à la Région.

Les absences injustifiées ne sont pas facturables et ne peuvent en aucun cas être facturées au stagiaire.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Les absences sont facturables dans la limite de 20% d'absence sur les heures prévues au contrat. Au delà de ce seuil, les présences sont facturées au prorata.

En cas d'abandon pour motif non légitime, 30% du reste à facturé est facturable par l'organisme au CPF. (**cf conditions générales du compte formation**)

CONVOCACTION

Une convocation précisant le lieu, les moyens d'accès, les heures de début et de fin du Stage, les objets à emporter, sera envoyée au Candidat avant le début de la session du Stage **sous réserve que son dossier soit complet et que l'acompte soit réglé**. Les lieux des stages sont susceptibles de modification afin de garantir l'organisation du Stage dans les meilleures conditions.

ASSURANCE

L'IFV a souscrit un contrat « Responsabilité Civile » auprès de la MAIF. Le candidat doit également avoir souscrit à une assurance Responsabilité civile individuelle pour les dommages causés par sa responsabilité.

ANNULATION - REPORT DU FAIT DU CANDIDAT

Toute demande d'annulation ou de report d'inscription après son acceptation par l'IFV pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, devra s'effectuer auprès de la direction **de l'Institut de Formation du Vélo**.

En cas d'annulation, il sera retenu :

Les frais de dossier liés au traitement administratif du dossier (50€) et :

Plus de 20 jours avant le Stage : **aucune retenue**

Moins de 20 jours avant le Stage : **30% des frais pédagogiques (l'acompte) et les frais de TEP éventuels**

En cas d'abandon en cours de Stage, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

S'agissant des programmes qualifiants ou diplômants, ou le Participant doit d'abord accomplir un certain nombre de formalités dont dépend son admission (notamment, compléter un dossier de candidature qui fait l'objet d'une instruction par le Jury d'admission, des frais de dossier non remboursables sont demandés au candidat. Le montant de ces frais est indiqué dans le devis et rappelé dans le dossier de candidature. Ces frais s'appliquent à chaque dossier d'inscription.

ANNULATION DU FAIT DE L'IFV

Une session de Stage peut être annulée par l'IFV si les conditions d'effectifs, d'installations ou d'encadrement ne permettent pas d'en assurer la qualité.

Les Candidats seront immédiatement informés et un report sur une autre session sera proposé. Si cette solution ne convient pas au Candidat, les sommes versées seront alors remboursées.

ATTESTATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation et du règlement du solde de la formation au participant ainsi qu'une facture

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'Institut de Formation du Vélo. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'Institut de Formation du Vélo est illicite en application de l'article L.122-4 du Code de la propriété

INSTITUT DE FORMATION DU VELO
Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

intellectuelle et, est passible des sanctions pénales prévues aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En particulier, si la transmission de ce support est dématérialisée (mail), l'utilisation de ce support est réservée aux seuls participants ayant été présents à la formation concernée pour un usage strictement personnel.

DEROULEMENT DES FORMATIONS

L'Institut de Formation du Vélo apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées dans ce catalogue :

Les journées de formation en présentiel sont conçues pour une durée de 7h ;

Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités ;

La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.

Les formations se déroulent dans des salles adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur... etc.).

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et du savoir-faire ;

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.

Il sera demandé à chacun des participants à l'issue de la formation de remplir un questionnaire d'évaluation. Ces questionnaires font l'objet d'une analyse attentive qui permet à l'Institut de Formation du Vélo d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation expresse et formelle.

Tout litige ou contestation est exclusivement du ressort du Tribunal de Commerce.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le renseignement des informations nominatives collectées dans le cadre de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant nécessaires pour le traitement des inscriptions ainsi que pour l'établissement des factures.

Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont pas transmises à des tiers, excepté aux éventuels partenaires de l'IFV chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes et aux instances certificatrices.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le traitement des informations nominatives relatives aux Candidats a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 1964690 v 0

Conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, le Candidat dispose d'un droit d'accès permanent, de

modification, de rectification et d'opposition sur ses données.

DROIT DE RETRACTATION

Le Candidat dispose, conformément à la loi, d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de la réception de confirmation d'inscription, pour exercer son droit de rétractation auprès de l'IFV sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation peut être exercé par mail à info@formation-velo.com auquel cas un accusé de réception sera communiqué au Candidat par l'IFV.

En cas de rétractation, l'IFV remboursera les paiements reçus du Candidat au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception, par l'IFV, de la notification de la rétractation du Candidat.

INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CANDIDAT

Le Candidat reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales d'Inscription et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Stages commandés ;
- le prix des Stages commandés et leurs éventuels frais annexes ;
- la date des Stages commandés ;
- les informations relatives à l'identité de l'IFV à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

LITIGES- DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales d'Inscription sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. En cas de difficultés dans l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales d'Inscription, il est convenu que l'IFV et le Candidat se concerteront afin de parvenir à un accord amiable.

A défaut d'accord amiable le Candidat est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès DE SAS MEDIATION SOLUTION

Notre procédure de réclamations est disponible ici : <https://formation-velo.com/procedure-de-reclamation/>

Bon pour acceptation le / /

Nom

Prénom

Signature

INSTITUT DE FORMATION DU VELO
Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.